

DECRET N° 2007-216 DU 20 MAI 2007

Portant nomination de Monsieur Emmanuel
TIANDO en qualité de Ministre de
l'Enseignement Supérieur et de la Formation
Professionnelle par intérim.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2006-613 du 19 novembre 2006 portant composition du Gouvernement et les décrets n°s 2006-622 du 29 novembre 2006 et 2007-002 du 08 janvier 2007 qui l'ont modifié ;
- Vu** le décret n° 2007-211 du 20 mai 2007 chargeant Monsieur Pascal Irénée KOUPAKI, Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances de l'intérim du Président de la République pour compter du 20 mai 2007 ;
- Vu** le décret n° 2007-213 du 20 mai 2007 portant démission de quatre (04) Ministres du Gouvernement élus députés à l'Assemblée Nationale ;
- Vu** la lettre de démission en date du 20 mai 2007 de Monsieur Mathurin Coffi NAGO du poste de Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Formation Professionnelle ;

DECRETE :

Article 1er : Monsieur Emmanuel TIANDO, Ministre du Travail et de la Fonction Publique est nommé Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Formation Professionnelle par intérim cumulativement avec ses fonctions actuelles.

Article 2 : Le présent décret qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 20 mai 2007

Pour le Président de la République, Chef
de l'Etat, Chef du Gouvernement absent,
le Ministre du Développement, de
l'Economie et des Finances chargé de
l'intérim,



Pascal Irénée KOUPAKI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 AUTRES
MINISTÈRES 23 SGG 4 DGBM -DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCOMB - DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP
2 JO 1.